

«Notre oui n'est pas un blanc-seing»

19 MAI L'Union syndicale valaisanne apporte son soutien au paquet RFFA. Blaise Carron explique pourquoi

PROPOS RECUEILLIS
PAR YELMARC ROULET

🐦 @YelmarcR



BLAISE CARRON
VICE-PRÉSIDENT DE
L'UNION SYNDICALE
VALAISANNE

«Un rejet de RFFA mettrait une pression énorme sur l'AVS»

L'Union syndicale valaisanne (USVs) se démarque en Suisse romande en prenant position, contrairement à d'autres organisations syndicales, en faveur du paquet liant imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA). Questions à Blaise Carron, son vice-président.

Alors que les délégués de l'Union syndicale suisse (USS) étaient trop divisés pour donner un mot d'ordre, et qu'en Suisse romande les syndicats Unia et SSP sont dans l'opposition, vous dites oui. Une particularité valaisanne? Cette position est le fruit d'un processus démocratique. Nous avons procédé à une consultation du comité de l'USVs, composé de représentants d'Unia, du SSP, de Syndicom et du SEV. Une très nette majorité s'est prononcée en faveur d'un soutien à RFFA.

Le financement supplémentaire de l'AVS est le volet qui vous a convaincu de soutenir ce projet. Pourquoi est-il plus important que l'autre? L'AVS a beaucoup d'importance pour les bas et moyens revenus, en particulier pour les femmes retraitées, dont 33% n'ont que cette source de revenu. Avec RFFA, l'AVS recevra un financement supplémentaire de 2 milliards par an. Cet apport renforce l'AVS et diminue la pression visant à détériorer les prestations actuelles, notamment par l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Par ailleurs, l'impôt fédéral étant très progressif, les 800 millions mis par la Confédération participeront à l'aspect redistributif du financement de l'AVS. En outre, sur le 1,2 milliard de francs issu des cotisations salariales, 600 millions seront payés par les entreprises. L'autre moitié proviendra en grande partie des cotisations retenues sur les hauts revenus: 10% des salaires les plus élevés paient près d'un tiers des cotisations AVS.

Et les pertes fiscales qu'entraînera la nouvelle imposition des entreprises? Dans d'autres cantons, les syndicats brandissent le risque de «démantèlement des prestations publiques». Avec RFFA, qui conduit à l'abolition des privilèges fiscaux, les entre-

prises paieront plus d'impôts que maintenant au niveau fédéral. Il peut y avoir des baisses de rentrées fiscales au niveau cantonal, et donc des risques effectifs de démantèlement de prestations publiques, en fonction des révisions cantonales de l'imposition des entreprises. C'est pourquoi notre soutien à la loi fédérale, qui permettra de renforcer l'AVS, ne doit pas être compris comme un blanc-seing implicite à la réforme valaisanne de l'imposition des entreprises qui sortira du processus parlementaire. Si, au final, cette réforme cantonale était déséquilibrée (trop généreuse pour les entreprises et insuffisante pour ce qui est des compensations sociales), la question du référendum devra se poser avec la plus grande acuité.

Quelle est à vos yeux la plus importante amélioration du volet fiscal par rapport à la RIE III? Les outils contenus dans RFFA sont nettement moins favorables aux entreprises que ceux que nous avons combattus dans la RIE III. Les baisses d'impôts prévues au niveau fédéral par la RIE III pour les actionnaires et une partie des entreprises ont disparu. Par ailleurs, les outils mis à la disposition des entreprises pour limiter leurs contributions fiscales («patent box», déductions pour les dépenses de recherche et développement, apport en capital, etc.) sont bien plus restrictifs. En outre, la charge minimale d'impôt sur le bénéfice est fixée à 30%, alors qu'elle était à 20% dans la RIE III.

Que redoutez-vous le plus si RFFA devait à son tour être rejeté? Dans l'immédiat, ce rejet mettrait une pression énorme sur l'AVS et aiguiserait l'appétit de ceux qui veulent absolument augmenter l'âge de la retraite et réduire les prestations de l'assurance sociale la plus aboutie de ce pays. ■

MAIS ENCORE

Le Seco doit publier certaines données sur les exportations d'armes

Le Tribunal fédéral rejette le recours du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Celui-ci refusait de transmettre des données à un journaliste, dans le cadre de l'affaire des grenades suisses utilisées en Syrie. Le journaliste de la «WOZ» demandait des informations détaillées sur les demandes d'exportation de matériel de guerre en 2014 en vertu de la loi sur la transparence dans l'administration. **ATS**



Radovan Vitek, l'actionnaire majoritaire des Remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona. (SEDRİK NEMETH POUR LE TEMPS)

Vitek a fait passer ses intérêts avant ceux de Crans-Montana

Les rapports dévoilés

Tout vient à point à qui sait attendre. Six médias romands, dont *Le Temps*, ont dû s'armer de patience pour obtenir les rapports commandés par les trois communes du Haut-Plateau dans le cadre de l'augmentation de capital controversée des Remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona (CMA) en 2016. La transmission de ces rapports, signés par différents cabinets d'avocats et fiduciaires genevois, avait été demandée en octobre 2018. Elle a fait l'objet d'une médiation du préposé valaisan à la protection des données et à la transparence, Sébastien Fanti, qui l'a recommandée formellement fin novembre. Elle n'a été effective que la semaine passée. ■ **LT**

VALAIS Les rapports commandés par les communes du Haut-Plateau au sujet des Remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona (CMA) ont enfin été rendus publics. Ils tendent à prouver que le président et l'actionnaire majoritaire de CMA n'ont pas respecté la loi

GRÉGOIRE BAUR
🐦 @GregBaur

L'homme fort des Remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona (CMA), le milliardaire tchèque Radovan Vitek, a «violé son devoir de fidélité» envers la station valaisanne, au profit de ses propres intérêts. C'est ce qui ressort des rapports commandés par les communes du Haut-Plateau, dont le contenu vient d'être rendu public grâce à une action groupée de la presse. Visé par le même reproche, Philippe Magistretti, président du conseil d'administration de CMA, réfute.

Actionnaires minoritaires de CMA, les communes de Crans-Montana, Icoigne et Lens s'estimaient lésées par leur partenaire majoritaire dans la station, Radovan Vitek. Elles jugeaient nettement surévalué le montant de 35 millions de francs, pour lequel CMA a acheté fin 2016 CMA Immobilier (CMAI), l'entreprise qui gère les parkings et les restaurants du domaine skiable et qui était alors propriété de CPI Property Group, la holding du milliardaire. Ce rachat avait été couplé à une augmentation de capital de CMA de 50 millions de francs.

La parution de ces rapports arrive certes tardivement: sur le plan civil, le

préjudice a été réparé, en novembre dernier, avec le rachat de CMAI par Radovan Vitek au prix où il l'avait vendue. Mais ces analyses, basées sur les documents fournis à leurs auteurs par les communes, confirment que le montant de la transaction était surévalué et qu'il aurait dû logiquement être sept fois moins élevé, pour s'approcher des 5 millions. Cette surévaluation a entraîné pour les communes, qui possèdent 11% du capital de CMA, un préjudice estimé à 2,6 millions de francs.

Vitek et Magistretti connaissaient les conséquences

Les documents tendent à prouver que les conséquences de cette double opération étaient connues de Radovan Vitek et de Philippe Magistretti, respectivement membre et président du conseil d'administration de CMA. Les deux hommes savaient que l'augmentation de capital de 50 millions de francs devait permettre l'acquisition de CMAI, puisque cette transaction est notamment décrite dans un courrier envoyé à l'Etat du Valais en novembre 2016, un mois avant qu'elle n'ait lieu. Or, à aucun moment ils n'en ont informé les actionnaires, alors que l'article 628 alinéa 2 du Code des obligations les y contraignait. Il y a donc «bien eu violation formelle» de cet article selon les rapports.

Les deux hommes ne pouvaient pas non plus ignorer que le prix de la transaction était surfait, parce que les actions de CMAI détenues par CPI ont, notamment, été comptabilisées, dans le bilan 2016 de la holding, à hauteur d'environ 15 millions de francs. Or ils siègent tous les deux au conseil d'administration de CPI.

Au fil des pages des différents rapports, les reproches faits aux deux hommes – et en particulier à Philippe Magistretti, qui signe le contrat de vente des actions de CMAI alors qu'il représente en même temps les intérêts de CPI – s'accumulent, soulignant notamment qu'ils ont «violé leur devoir de fidélité vis-à-vis de CMA, dès lors qu'ils ont fait passer les intérêts de CPI avant ceux de CMA».

Des rapports «truffés d'inexactitudes matérielles»

Ces critiques, Philippe Magistretti les réfute entièrement. «Les auteurs des rapports ne pouvaient qu'arriver à ces conclusions avec les éléments qu'ils avaient entre les mains», avance-t-il, précisant que les informations sur lesquelles se basent les rapports sont «incomplètes et pas toutes pertinentes». Le président de CMA dénonce par ailleurs des rap-

ports «inutiles, non pertinents, tendancieux, truffés d'inexactitudes matérielles et à charge», mais il préfère tourner la page, estimant qu'il n'y a aucune nécessité de revenir sur ce qu'il s'est passé, puisque l'affaire est classée depuis des mois, grâce à l'accord trouvé entre les différentes parties, à savoir le rachat de CMAI par Radovan Vitek.

Cette dernière transaction, que les auteurs des rapports jugent dans l'intérêt de tous, rend caduques toutes les actions civiles, évoquées dans les rapports et que les communes auraient pu engager, puisque réparation a été faite. Mais les divers documents évoquent aussi le dépôt de plaintes pénales contre le conseil d'administration de CMA, pour faux dans les titres, obtention frauduleuse d'une constatation fautive, escroquerie et gestion déloyale. Or, les communes n'ont jamais donné suite, décidant de ne pas agir en justice.

«Le plus important pour nous, c'était que la transaction soit corrigée. Ce qui a été fait», explique David Bagnoud, président de Lens et représentant des communes au sein du conseil d'administration de CMA au moment des faits. Un autre élément soulevé dans un des rapports pourrait expliquer l'inaction des communes. Il y est spécifié que le dépôt de plainte les conduirait à perdre tout soutien de Radovan Vitek et de CPI, «qui sont au demeurant le poumon économique de CMA».

L'enquête pénale suit son cours

Si les communes n'ont pas actionné la justice, cette dernière s'en est chargée toute seule. Le Ministère public valaisan s'est saisi du dossier en octobre déjà. Procureur général, Nicolas Dubuis confirme que l'enquête suit son cours. Elle en est «au stade de la procédure préliminaire. La police cantonale est chargée d'un mandat d'investigation avant ouverture d'instruction, décerné par le Ministère public.» La justice valaisanne déterminera qui des auteurs des rapports ou des administrateurs de CMA se rapproche le plus de la vérité.

Cette procédure, Philippe Magistretti ne la craint pas. «Je n'ai rien à me reprocher, dit-il. J'ai l'intime conviction de n'avoir rien fait de répréhensible.» Le rachat de CMAI par Radovan Vitek n'est-il pas la preuve du contraire? «Non, répond-il. J'estime que cette opération est mauvaise pour le bon fonctionnement de CMA, puisqu'il serait préférable d'avoir toutes les entités du domaine skiable sous un même toit. Mais elle démontre notre volonté d'être à l'écoute de nos partenaires, même très minoritaires.» ■

Neuchâtel boucle l'année 2018 dans le rouge

FINANCES Le canton vise toujours l'équilibre financier en 2020

ATS

Les comptes 2018 du canton de Neuchâtel bouclent sur un déficit de 33,3 millions de francs, soit une amélioration de près de 4 millions par rapport au budget. Pour le Conseil d'Etat, ce résultat représente un nouveau pas vers l'équilibre financier visé pour l'exercice 2020.

L'excédent des charges a pu être réduit malgré des revenus fiscaux inférieurs aux prévisions avec un recul de 21,5 millions de francs. Les recettes de l'impôt sur les personnes morales ont été plus faibles que prévu au budget. Le résultat 2018 constitue une amé-

lioration de 19 millions de francs par rapport aux comptes 2017. Avec un déficit représentant 1,7% des revenus déterminants, le frein à l'endettement n'est toutefois pas respecté. La limite autorisée est fixée à 1%.

Même si le résultat des comptes 2018 n'est pas encore à l'équilibre, il confirme la tendance à l'amélioration des finances. «L'objectif d'équilibre à l'horizon 2020 est crédible», a relevé mercredi le président du Conseil d'Etat neuchâtelois, Laurent Kurth.

Le chef du Département des finances et de la santé (DFS) estime indispensable de poursuivre la politique de rigueur. «On doit continuer nos efforts sans relâche pour mettre en place les réformes», a souligné Laurent Kurth. ■